



# Conseil Municipal Séance du 26 avril 2010

## Compte-rendu



# SOMMAIRE

## **1- URBANISME**

- 1-1** Vente parcelle AI 510 « à la Varoille » à Melle Stéphanie BERTRAND et Mr Daniel DA SILVA RODRIGUES.....3-4/7
- 1-2** Vente parcelle AI 511 « à la Varoille » à Mr et Mme François et Denise GOTTI..... 4/7
- 1-3** Vente parcelle AI 508 « à la Varoille » à Mr Frédéric LE BER.....4-5/7
- 1-4** Convention de mise à disposition de deux emprises de terrain appartenant à la commune de Mandeuve à Mr Frédéric LE BER.....5-7
- 1-5** Convention de mise à disposition de deux emprises de terrain appartenant à la commune de Mandeuve à Mr et Mme François et Denise GOTTI.....5-6/7

## **2- DIVERS**

- 2-1** Avenant à la convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et découvertes / Nouvelles conditions financières / Mise à jour des horaires d'utilisation.....6-7
- 3- TOUR DE TABLE**.....7-7

L'an deux mil dix, le vingt six avril, le Conseil Municipal de la commune de Mandeuve s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joseph TYRODE, Maire, pour sa session du mois d'avril 2010.

**Etaient présents :** *M. Joseph TYRODE, Maire, Mme Annie ROY, M. Jean-Paul ADAM, M. Patrick ALIN, M. Jean-Paul HUMBERT, Mme Colette CANTIN, Mme Nadine BERGER, Adjoints, Mr Jacky LEVÔTRE, Conseiller délégué, Mme Marie-Rose ROLLAND, Mme Nathalie JEANNEROT, M. Claude LOIGET, M. Julio GOMEZ, Mme Joëlle BRUN, M. Richard MILLOT, M. Stéphane LANGOLF, M. Frédéric DOMINGUEZ, Mme Monique DI GERMANIO, M. Jean-Pierre HOCQUET, Mme Bérangère PAGNOT, conseillers.*

**Etaient excusés :** *Mme Hélène CAMBOULAS, Mme Suzanne PILUTTI, Mme Claudine FRÉMEAUX, Mr Marcel JOURNOT.*

**Etaient représentés :** *Mr Daniel BORDE, M. Jean-Jacques CARILLON, Mme Emmanuelle VANEY, Mr Eric CHARLES, Mme Elisabeth BRANDT, conseillers.*

**Etait absente :** *Mme Myriam PAICHEUR, conseillère.*

**Secrétaire de séance :** *Mme Nathalie JEANNEROT, conseillère.*

- ↳ Madame Nathalie JEANNEROT est nommée secrétaire de séance.
- ↳ Le compte-rendu de la séance du 26 mars est adopté à l'unanimité.

## **1- URBANISME**

Monsieur TYRODE présente au Conseil Municipal l'ensemble des délibérations relatives à l'urbanisme :

### **1-1 Vente parcelle AI 510 « à la Varoille » à Melle Stéphanie BERTRAND et Mr Daniel DA SILVA RODRIGUES.**

La commune est propriétaire de la parcelle AI 383, sise au lieu dit « A la Varoille » d'une contenance de 8 a 71ca.

Plusieurs riverains sont intéressés par l'acquisition d'une partie de cet immeuble situé en zone UA du Plan d'Occupation des Sols.

M. Bernard Pergaud, géomètre à Montbéliard, a établi un document d'arpentage portant le numéro 977 B visé par le Service du Cadastre le 1<sup>er</sup> mars 2010, pour la vente d'une parcelle cadastrée AI 510, d'une contenance de 87 ca, tirée de la parcelle AI 383.

A cet égard, il est proposé au Conseil de vendre cet immeuble à Melle BERTRAND & M. DA SILVA RODRIGUES domiciliés 6, rue de la varoille Mandeuve au prix de 870,00 € conformément à l'estimation de France Domaine endate du 10 mars 2010.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Aussi, il est demandé aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette vente dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Heuberger, notaire associé à Sochaux.

Monsieur TYRODE informe que la commune est propriétaire de la parcelle 383.

Monsieur LEVÔTRE demande pourquoi la limite de terrain n'est pas la limite de la 512.

Monsieur TYRODE répond qu'au-delà le terrain est vraiment en pente et n'intéresse pas les futurs acquéreurs.

*UNANIMITÉ*

### **1-2 Vente parcelle AI 511 « à la Varoille » à Mr et Mme François et Denise GOTTL.**

La commune est propriétaire de la parcelle AI 383, sise au lieu dit « A la Varoille » d'une contenance de 8 a 71ca.

Plusieurs riverains sont intéressés par l'acquisition d'une partie de cet immeuble situé en zone UA du Plan d'Occupation des Sols.

M. Bernard Pergaud, géomètre à Montbéliard, a établi un document d'arpentage portant le numéro 977 B visé par le Service du Cadastre le 1<sup>er</sup> mars 2010, pour la vente d'une parcelle cadastrée AI 511, d'une contenance de 1 a 12 ca, tirée de la parcelle AI 383.

A cet égard, il est proposé au Conseil de vendre cet immeuble à M.& Mme François GOTTL, domiciliés 4, rue du tir à Mandeuire au prix de 1 120,00 € conformément à l'estimation de France Domaine en date du 10 mars 2010.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Aussi, il est demandé aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette vente dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

Aucune remarque n'est émise par les conseillers.

*UNANIMITÉ*

### **1-3 Vente parcelle AI 508 « à la Varoille » à Mr Frédéric LE BER.**

La commune est propriétaire de la parcelle AI 383, sise au lieu dit « A la Varoille » d'une contenance de 8 a 71ca.

Plusieurs riverains sont intéressés par l'acquisition d'une partie de cet immeuble situé en zone UA du Plan d'Occupation des Sols.

M. Bernard Pergaud, géomètre à Montbéliard, a établi un document d'arpentage portant le numéro 977 B visé par le Service du Cadastre le 1<sup>er</sup> mars 2010, pour la vente d'une parcelle cadastrée AI 508, d'une contenance de 1 a 06 ca, tirée de la parcelle AI 383.

Monsieur le Maire propose de vendre cet immeuble à M. Frédéric LE BER, domicilié 2, rue de la varoille à Mandeuire au prix de 1 060,00 € conformément à l'estimation de France Domaine en date du 10 mars 2010.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Aussi, il est demandé aux conseillers d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette vente dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

Aucune remarque n'est émise par les conseillers.

#### **1-4 Convention de mise à disposition de deux emprises de terrain appartenant à la commune de Mandeuire à Mr Frédéric LE BER (+ annexe 1)**

Deux espaces de 28 ca et 35 ca, relevant du domaine privé communal, jouxtent la propriété de M. Frédéric LE BER, sise 2, rue de la varoille à Mandeuire. Celui-ci a sollicité la Ville de Mandeuire afin de pouvoir les occuper.

Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire, entre la commune de Mandeuire et M. Frédéric LE BER.

Monsieur TYRODE explique qu'historiquement les terrains appartenaient à ECIA qui n'entretenait pas forcément le coteau.

La commune a donc acquis et entretenu les terrains. Ces terrains devront d'ailleurs bientôt être nettoyés. Aussi, si des propriétaires souhaitent les utiliser tout en nettoyant, ce sera sûrement plus pratique.

Monsieur GOMEZ demande pourquoi Monsieur DA SILVA n'est pas concerné.

Monsieur le Maire lui répond qu'actuellement, il n'est pas intéressé.

*UNANIMITÉ*

#### **1-5 Convention de mise à disposition de deux emprises de terrain appartenant à la commune de Mandeuire à Mr et Mme François et Denise GOTTI (+ annexe 2)**

La commune est propriétaire de la parcelle AI 383, sise au lieu dit « A la Varoille » d'une contenance de 8 a 71ca.

Plusieurs riverains sont intéressés par l'acquisition d'une partie de cet immeuble situé en zone UA du Plan d'Occupation des Sols.

M. Bernard Pergaud, géomètre à Montbéliard, a établi un document d'arpentage portant le numéro 977 B visé par le Service du Cadastre le 1<sup>er</sup> mars 2010, pour la vente d'une parcelle cadastrée AI 511, d'une contenance de 1 a 12 ca, tirée de la parcelle AI 383.

Il est proposé au Conseil de vendre cet immeuble à M.& Mme François GOTTI, domiciliés 4, rue du tir à Mandeuve au prix de 1 120,00 € conformément à l'estimation de France Domaine en date du 10 mars 2010.

Les honoraires du document d'arpentage et de l'acte notarié seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Aussi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cette vente dans les conditions mentionnées ci-dessus et à signer l'acte à venir, dont la rédaction sera confiée à Maître Nadler, notaire associé à Audincourt.

*UNANIMITÉ*

## **2- DIVERS**

### **2-1 Avenant à la convention relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et découvertes / Nouvelles conditions financières / Mise à jour des horaires d'utilisation. (+ annexe 3).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

Suite à l'effondrement de la toiture du gymnase de Baume Les Dames survenu en avril 2008, la commission permanente du Conseil Général du Doubs a acté la modification de l'article 5 de la convention quadripartite de mise à disposition des installations sportives couvertes et découvertes, propriétés de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Par délibération n°46/09 du 26 février 2009, le bureau de la CAPM a donc approuvé un nouveau projet de convention intégrant cette modification. Vous m'avez autorisé à signer cette convention lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2009.

Le 14 février 2009, la norme NF S 52-409 relative aux modalités de contrôles des buts sur site renforce le décret du 14 juin 1996 en élargissant le champ d'application de ces interventions et définit plus précisément les différents types de contrôles à mettre en œuvre pour respecter les exigences générales de sécurité.

Il est à souligner le renforcement des obligations du propriétaire mais aussi celles du gestionnaire et des utilisateurs des équipements sportifs.

Aussi, il convient donc d'intégrer ces nouvelles dispositions dans la convention d'utilisation des installations sportives couvertes et découvertes par le biais d'un avenant présenté en annexe trois.

Monsieur HUMBERT demande si cela est aussi valable en cas de neige.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur ADAM demande pour combien de temps cette convention est signée.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de durée. Il y a par contre une mise à jour des plannings chaque année.

## UNANIMITÉ

### **3- TOUR DE TABLE**

**Monsieur HOCQUET** demande des renseignements quant aux encombrants et précise qu'il n'y a pas eu d'information précise sur la mise en place de la déchetterie mobile pendant au moins 3 mois.

Monsieur TYRODE répond que le procédé était en cours de réflexion.  
Il y a un ramassage par mois plus une déchetterie mobile mise à disposition sur le terrain proche de l'entreprise Bordy.

L'information est arrivée il y a une dizaine de jours et sera diffusée sur le Mand'info qui est en cours de distribution.

La gestion est coûteuse et complexe. Elle sera peut-être amenée à être modifiée. Le procédé est en cours d'expérimentation.

**Madame BERGER** informe le conseil que la soirée diapoésie aura lieu le 6 mai 2010 à 20h, au CCP.

**Monsieur TYRODE** informe que le CCP réouvre ses portes et que les rideaux sont remplacés mais tout sera réglé en même temps que l'extension de la chambre froide.

La séance est levée à 18h30